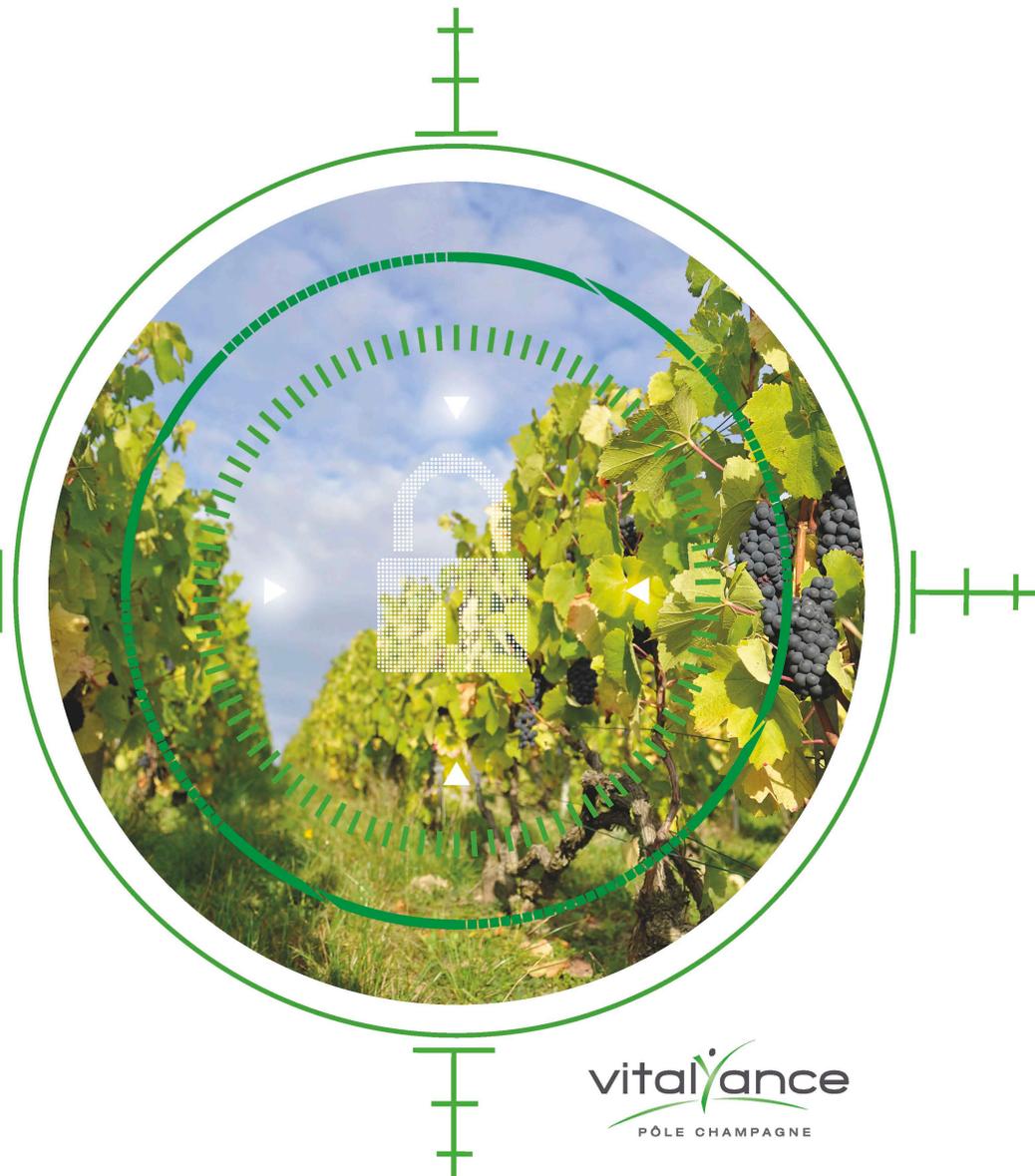


CATALOGUE

DES SPÉCIALITÉS
PHYTOPHARMACEUTIQUES
2023

acoliance
Vigne



vitaliance
PÔLE CHAMPAGNE





CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES (CEPP)

Dans ce catalogue de spécialités phytopharmaceutiques, vous retrouvez des actions alternatives et certains de nos produits éligibles au CEPP ayant pour dispositif novateur de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytopharmaceutiques.

Le dispositif a été introduit par la loi n° 2017-348 du 20 mars 2017 relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du bio-contrôle et par le décret n°2017-590 du 20 avril 2017 relatif à la mise en œuvre du dispositif expérimental de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

Acolyance Vigne, en tant que distributeur, vous accompagne dans la réduction et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en vous proposant notamment :

- des produits de biocontrôle ;
- des couverts végétaux ;
- des outils d'aide à la décision permettant de réduire les quantités de produits utilisées ;
- des fiches actions que l'on retrouve sur le site **Ecophytopic** réparties en 4 thématiques.

4 THÉMATIQUES DES FICHES ACTIONS

1
TOUS BIO AGRESSEURS
5 fiches actions

2
MALADIES
8 fiches actions

3
RAVAGEURS
Insectes, Acariens, Mollusques
11 fiches actions

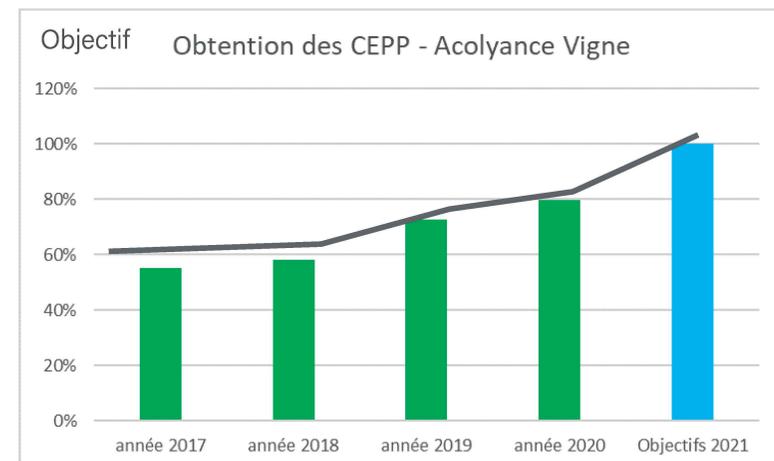
4
DÉSHERBAGE ET ÉPAMPRAGE
5 fiches actions

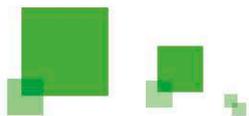


<https://ecophytopic.fr>

Concernant notre **société**, nous étions déjà **engagés dans une démarche responsable** sur la protection des cultures et avons dès lors, préconisé et favorisé des solutions alternatives et peu impactantes pour **l'Homme et son Environnement**.

Aussi, nos indicateurs reflètent les résultats positifs de notre démarche proactive :





RÉDACTEUR

Josquin LERNOULD

CONCEPTION/RÉALISATION

Marketing/Communication
Acolyance Vigne
Adrien QUATRESOLS

CRÉDIT PHOTOS

Acolyance Vigne, Adobe Stock, Fournisseurs

Photos et descriptifs produits non contractuels,
informations sous réserve d'erreurs typographiques d'impression et d'évolution des références fournisseurs.

DATE D'IMPRESSION

22 Décembre 2022

Les informations contenues dans ce catalogue intègrent les données réglementaires à la date de parution et ne sauraient dispenser de consulter les textes relatifs aux précautions de stockage et d'emploi figurant sur les étiquettes des emballages de produits de santé végétales que vous allez utiliser.

COHESIS DISTRIBUTION - sas au capital de 2 613 745,60€
16 boulevard du Val-de-Vesle - CS 110005 - 51684 REIMS CEDEX
Distributeur de produits phytopharmaceutiques CA 00349

Tél. : 03.26.85.75.75 - www.acolyance-vigne.fr
RIB : CE REIMS 15135 20590 08000051556 29
RCS: REIMS 381165315- TVA : FR 113811655315

SOMMAIRE

	ANTI MILDIOU.....	1-2
	ANTI OÏDIUM.....	3-5
	ANTI BOTRYTIS.....	6
	ANTI RAVAGEURS.....	7
	HERBICIDES.....	8
	ADJUVANTS.....	9-11
	Notre gamme complète.....	12-17
	Techniques alternatives et PNPP.....	18-19
	Préparation de la bouillie.....	20
	Distance de Sécurité Riverain.....	21
	Spectre herbicide.....	22
	Note technique - résistances.....	23
	Outil d'aide à la décision.....	24
	Aménagement de l'exploitation.....	25-26
	Équipement de protection.....	27-29
	BBCH - période d'application.....	30-31
	Programme Nutrition Foliaire.....	32



LUTTE CONTRE LE MILDIOU

Intervalle minimum entre 2 applications :
 Futura : 12 jours
 Pack Enervin Active : 10 jours
 Pangolin DG : 10 jours

PACK ENERVIN ACTIVE
 Basf n°AMM : 2140270 n°AMM : 2200476
 Enervin Active Facinan

200g/L Amétoctradine (SC)
 755g/L Phosphonate de potassium (SL)

MENTIONS DE DANGER ⚠
 H317 - H411 - H413

ZNT	DRE	DAR	Formul. : SC/SL
5m	48h	21j	Dose ha : 1,5L Enervin Active 2L Facinan

MODE D'ACTION Pénétrant
 Systémique
NB max d'appli /an/parcelle 2

aucunes autres homologations

CONDITIONNEMENT
 1 carton pour 2ha > + Enervin Active - 3L
 Facinan - 4L

PANGOLIN DG
 Bayer n°AMM : 2170458

20% Fosétyl-Al ;
 15% sulfate de cuivre

MENTIONS DE DANGER ⚠
 H302 - H318 - H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. : WG
20m	24h	28j	Dose ha : 5kg

MODE D'ACTION Systémique
NB max d'appli /an/parcelle 2

AUTRES HOMOLOGATIONS
 aucunes

CONDITIONNEMENT
 10kg



ELECTIS BLEU
 Nufarm n°AMM : 2090132

267g/L Sulfate de cuivre;
 40g/L Zoxamide

MENTIONS DE DANGER ⚠
 H302 - H319 - H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. : SC
20m	24h	28j	Dose ha : 2,8L

MODE D'ACTION Pénétrant
NB max d'appli /an/parcelle 2

AUTRES HOMOLOGATIONS
 aucunes

CONDITIONNEMENT
 3L et 10L



FUTURA
 Basf n°AMM : 2170085 **CMR**

561,2g/L Phosphite de potassium ;
 125g/L Dithianon

MENTIONS DE DANGER ⚠
 H317 - H319 - H351 - H400 - H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. : SC
20m	48h	42j	Dose ha : 4L

MODE D'ACTION Systémique
NB max d'appli /an/parcelle 4

AUTRES HOMOLOGATIONS
 Black rot, Excoriose

CONDITIONNEMENT
 10L

REDELI
 Phyteurop n°AMM : 2150067

500g/L Phosphonate de disodium

MENTIONS DE DANGER ⚠
 H302 - H317 - H373 - H400 - H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. : SL
5m	6h	21j	Dose ha : 2,5L

MODE D'ACTION Systémique
NB max d'appli /an/parcelle 3

AUTRES HOMOLOGATIONS
 aucunes

CONDITIONNEMENT
 10L



ZNT : Zones non traitées, DRE : Délais de rentrée, DAR : Délais avant récolte,
 CMR : Cancérogènes, Mutagènes toxique pour la Reproduction



LUTTE CONTRE LE MILDIU



FREGATE SC

Nufarm n°AMM : 2090119

190g/L Sulfate de cuivre

MENTIONS DE DANGER

H410



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SC
20m	6h	21j	Dose ha : 3,95L	

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **5**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Aucunes

CONDITIONNEMENT

10L



LBG 01F34

De Sangosse n°AMM : 2100041

755g/L Phosphonate de potassium

MENTIONS DE DANGER

aucunes



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SL
5m	6h	14j	Dose ha : 4L	

MODE D'ACTION Systémique

NB max d'appli /an/parcelle **5**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Aucunes

CONDITIONNEMENT

5L et 10L



CEPP
VITICULTURE



Intervalle minimum entre 2 applications :
LBG 01F34 : 10 jours
Pack Zelavin Triangle : 10 à 14 jours



PEXIUM

Syngenta n°AMM : 2171119

25% Mandipropamid
24% Zoxamide

MENTIONS DE DANGER

H317 - H400 - H410



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	WG
20m	48h	21j	Dose ha : 0,5kg	

MODE D'ACTION Pénétrant

NB max d'appli /an/parcelle **1**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Aucunes

CONDITIONNEMENT

0,75kg et 4kg



HELIOCUIVRE

Action Pin n°AMM : 9900227

400g/L Hydroxyde de cuivre

MENTIONS DE DANGER

H302 - H315 - H318 - H400 - H410



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SC
5m	24h	21j	Dose ha : 3L	

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **5**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Nécrose bactérienne

CONDITIONNEMENT

5L



PACK ZELAVIN TRIANGLE

Corteva n°AMM : 2180380 n°AMM : 2090132
Zorvec Electis bleu

100g/L Zorvec (OD)
267g/L Sulfate cuivre ; 40g/L Zoxamide (OD)

MENTIONS DE DANGER

H302 - H317 - H319 - H400 - H410 - H411



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	OD/SC
20m	48h	28j	Dose ha : 0,2L Zorvec 2,4L Electis bleu	

MODE D'ACTION Pénétrant
Systémique

NB max d'appli /an/parcelle **2**

aucunes autres homologations

CONDITIONNEMENT

1 carton pour 2,5ha > + Zorvec - 0,5L
Electis bleu - 2x3L

ZNT : Zones non traitées, DRE : Délais de rentrée, DAR : Délais avant récolte, CMR : Cancérogènes, Mutagènes toxique pour la Reproduction

LUTTE CONTRE L'OÏDIUM



“ NOS SOUFRES LIQUIDES ”

Utilisable en
**AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**
En application du RCE 834/2007



THIOPRON RAINFREE

Upl n°AMM : 7700216

825g/L Soufre mouillable



HELIOUSOUFRE S

Action pin n°AMM : 9000222

700g/L Soufre mouillable



WHISPER

De Sangosse n°AMM : 2190499

700g/L Soufre mouillable

MENTIONS DE DANGER H317 - H319				
ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SC
5m	48h	3j	Dose ha :	12,1L
MODE D'ACTION Contact				
NB max d'appli /an/parcelle 8				
AUTRES HOMOLOGATIONS Acariose, Erinose, Excoriose				
CONDITIONNEMENT 10L				

Utilisable en
**AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**
En application du RCE 834/2007



MENTIONS DE DANGER H318				
ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SC
5m	24h	5j	Dose ha :	7,5L
MODE D'ACTION Contact				
NB max d'appli /an/parcelle 12				
AUTRES HOMOLOGATIONS Erinose				
CONDITIONNEMENT 10L et 300L				

Utilisable en
**AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**
En application du RCE 834/2007



MENTIONS DE DANGER H317				
ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SC
5m	48h	3j	Dose ha :	11,4L
MODE D'ACTION Contact				
NB max d'appli /an/parcelle 10				
AUTRES HOMOLOGATIONS aucunes				
CONDITIONNEMENT 10L				

Utilisable en
**AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**
En application du RCE 834/2007



Intervalle minimum entre 2 applications :
Whisper: 7 jours



LUTTE CONTRE L'OÏDIUM



ARMICARB

De Sangosse n°AMM : 2110059

85% Bicarbonate de potassium
+15% de co-formulants

MENTIONS DE DANGER

aucunes



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SP
5m	6h	1j	Dose ha :	5kg

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **8**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Pourriture grise

CONDITIONNEMENT

10kg



CARPET

Ascenza Substance de base

99% hydrogénocarbonate de sodium

MENTIONS DE DANGER

aucunes



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SP
0m	0h	1j	Dose ha :	4Kg

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **8**

AUTRES HOMOLOGATIONS

aucunes

CONDITIONNEMENT

5kg



TAGERO

Syngenta n°AMM : 2180651

110exp 13ufc/kg Bacillus amyloliquefaciens
souche FZB24

MENTIONS DE DANGER

aucunes



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	WP
5m	6h	3j	Dose ha :	0,37Kg

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **10**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Mildiou, Pourriture grise

CONDITIONNEMENT

0,37Kg



ESSEN'CIEL

Vivagro n°AMM : 2090127

60g/L Huile essentielle d'orange douce

MENTIONS DE DANGER

H319 - H332 - H441



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	ME
5m	24h	1j	Dose ha :	0,8%

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **6**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Cicadelles, Erinose, Mildiou

CONDITIONNEMENT

5L



FLUIDOSOUFRE

UPL n°AMM : 5100219

85% Soufre sublimé

MENTIONS DE DANGER

H317 - H319 - H330



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	DP
5m	48h	3j	Dose ha :	25kg

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **3**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Aucunes

CONDITIONNEMENT

25KG



Intervalle minimum entre 2 applications :

Carpet : 10 jours

Taegro : 7 jours

Fluidosoufre : 10 jours

Essen'ciel : 7 jours

ZNT : Zones non traitées, DRE : Délais de rentrée, DAR : Délais avant récolte, CMR : Cancérogènes, Mutagènes toxique pour la Reproduction

LUTTE CONTRE L'OÏDIUM



LUNA XTEND CMR
 Bayer n°AMM : 2130152

250g/L Trifloxystrobine
 250g/L Fluopyram

MENTIONS DE DANGER !
 H302 - H410 - H362

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SC
5m	6h	14j	Dose ha : 0,2L	

MODE D'ACTION Systémique
NB max d'appli /an/parcelle 2

AUTRES HOMOLOGATIONS
 Black rot

CONDITIONNEMENT
 0,3L et 1L

SPIROX CMR
 Upl n°AMM : 2110197

500g/L Spiroxamine

MENTIONS DE DANGER !
 H302 - H315 - H317 - H318 - H332
 H361d - H373 - H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	EC
20m	48h	35j	Dose ha : 0,6L	

MODE D'ACTION Systémique
NB max d'appli /an/parcelle 3

AUTRES HOMOLOGATIONS
 Aucunes

CONDITIONNEMENT
 1L et 5L



YARIS CMR
 Basf n°AMM : 2160963

30g/L Fluxapyroxad

MENTIONS DE DANGER !
 H317 - H362 - H400 - H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	EC
5m	48h	35j	Dose ha : 0,15L	

MODE D'ACTION Systémique
NB max d'appli /an/parcelle 2

AUTRES HOMOLOGATIONS
 Aucunes

CONDITIONNEMENT
 0,3L et 1L



VIVANDO
 Basf n°AMM : 2060050

500g/L Métrafénone

MENTIONS DE DANGER !
 H411

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SC
5m	6h	28j	Dose ha : 0,2L	

MODE D'ACTION Pénétrant
NB max d'appli /an/parcelle 2

AUTRES HOMOLOGATIONS
 Aucunes

CONDITIONNEMENT
 0,25L ; 1L et 5L

DYNALI
 Syngenta n°AMM : 2130049

30g/L Cyflufenamid
 60g/L Difenconazole

MENTIONS DE DANGER !
 H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	DC
5m	6h	21j	Dose ha : 0,5L	

MODE D'ACTION Pénétrant
NB max d'appli /an/parcelle 2

AUTRES HOMOLOGATIONS
 Black rot, Rougeot parasitaire

CONDITIONNEMENT
 1L

Intervalle minimum entre 2 applications :
 Luna Xtend : 21 jours
 Yaris : 10 jours

ZNT : Zones non traitées, DRE : Délais de rentrée, DAR : Délais avant récolte,
 CMR : Cancérogènes, Mutagènes toxique pour la Reproduction

LUTTE CONTRE LE BOTRYTIS



ARMICARB

De Sangosse

n°AMM : 2110059

85% Bicarbonate de potassium
+15% de co-formulants

MENTIONS DE DANGER

aucunes



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SP
5m	6h	1j	Dose ha :	5kg

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **8**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Oïdium

CONDITIONNEMENT

10kg



GEOXE WG

Syngenta

n°AMM : 2110147

50% Fludioxonil

MENTIONS DE DANGER

H317 - H400 - H410



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	WG
5m	48h	60j	Dose ha :	1kg

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **1**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Aucunes

CONDITIONNEMENT

1kg et 5kg

MÉVALONE

Sumi Agro

n°AMM : 2161080

33g/L Eugenol ; 66g/L Geraniol
66g/L Thymol

MENTIONS DE DANGER

H319



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	CS
5m	6h	3j	Dose ha :	4L

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **4**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Aucunes

CONDITIONNEMENT

5L



KENJA

Belchim

n°AMM : 2171010

400g/L Isofétamide

MENTIONS DE DANGER

H411



ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SC
5m	24h	21j	Dose ha :	1,5L

MODE D'ACTION Systémique

NB max d'appli /an/parcelle **1**

AUTRES HOMOLOGATIONS

Aucunes

CONDITIONNEMENT

2L

ZNT : Zones non traitées
DRE : Délais de rentrée
DAR : Délais avant récolte
CMR : Cancérogènes, Mutagènes toxique pour la Reproduction

ZNT : Zones non traitées, DRE : Délais de rentrée, DAR : Délais avant récolte,
CMR : Cancérogènes, Mutagènes toxique pour la Reproduction,
CEPP : Certificat d'économie de produits phytosanitaires

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS



CHECKMATE PUFFER LB et EA
De Sangosse n°AMM : 2200389

Acetate (E-Z) - 7,9 - Dodecadien - 1 YL

MENTIONS DE DANGER				⚠
H412				
ZNT	DRE	DAR	Formul. : AE	-
-	-	-	Dose ha : 2,5 à 3	
MODE D'ACTION				Diffuseur
NB max d'appli /an/parcelle				-
<i>AUTRES HOMOLOGATIONS</i>				
Aucunes				
CONDITIONNEMENT				
1 aérosol				



RAK 1 + 2 MIX
Basf n°AMM : 2140215



226mg/diff E/ Z9 dodecenyl acetate
217mg/ diffE,E/ Z7,9 dodecadienyl acetate

MENTIONS DE DANGER				⚠
H315 - H412				
ZNT	DRE	DAR	Formul. : VP	-
-	-	-	Dose ha : 500 dif	
MODE D'ACTION				Diffuseur
NB max d'appli /an/parcelle				-
<i>AUTRES HOMOLOGATIONS</i>				
Aucunes				
CONDITIONNEMENT				
252 diff				



L'innovation CHECKMATE® PUFFER® nouvelle génération disponible pour la confusion sexuelle mixte Eudemis et Cochylys en vigne.

- Temps de pose de seulement 15 min/ha en moyenne.
- Confort des salariés et des riverains grâce à une diffusion le soir et la nuit.
- Une technologie propre retirés du vignoble durant l'hiver.

CEPP : Certificat d'économie de produits phytosanitaires

HERBICIDES



KATANA 25 WG

Belchim n°AMM : 9700070

25% Flazasulfuron

MENTIONS DE DANGER

H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	WG
20m	6h	75j	Dose ha :	0,2kg

MODE D'ACTION aucun

NB max d'appli /an/parcelle **1**

CONDITIONS D'EMPLOI

Sous le rang (PRE LEVEE) AGE MINI DE LA VIGNE

CONDITIONNEMENT

0,2kg > 4ans



PLEDGE

Philagro n°AMM : 9400280 **CMR**

50% Flumioxazine

MENTIONS DE DANGER

H360D - H400 - H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	WP
50m	48h	BBCH 07	Dose ha :	1,2kg

MODE D'ACTION aucun

NB max d'appli /an/parcelle **1**

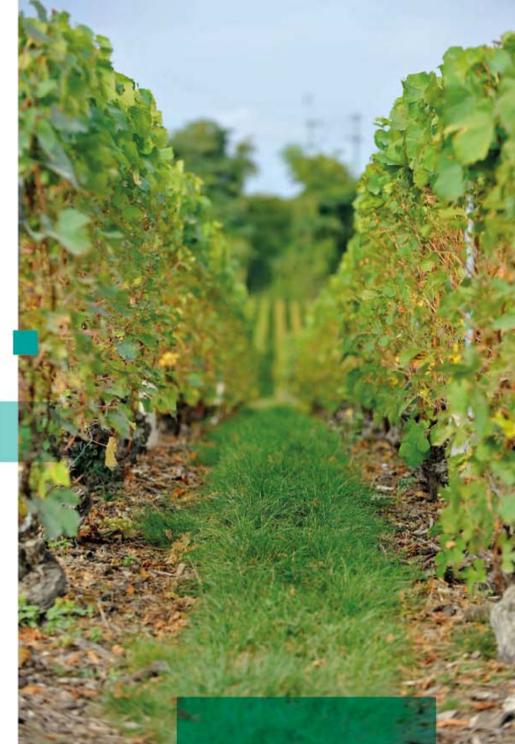
CONDITIONS D'EMPLOI

Sous le rang (PRE LEVEE) AGE MINI DE LA VIGNE

CONDITIONNEMENT

1kg > 4ans

ZNT : Zones non traitées
DRE : Délais de rentrée
DAR : Délais avant récolte
CMR : Cancérogènes, Mutagènes toxique pour la Reproduction



BELOUKHA

Belchim n°AMM : 2140255

680g/L Acide nonanoïque

MENTIONS DE DANGER

H315 - H318

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	EC
5m	24h	BBCH 07	Dose ha :	8%

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **2**

CONDITIONS D'EMPLOI

Aucunes (POST LEVEE) AGE MINI DE LA VIGNE

CONDITIONNEMENT

10L Pas de conditons



SPOTLIGHT PLUS

Fmc n°AMM : 2000327

60g/L Carfentrazone-ethyl

MENTIONS DE DANGER

H317 - H410

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	EO
5m	48h	7j	Dose ha :	1L

MODE D'ACTION Contact

NB max d'appli /an/parcelle **-**

CONDITIONS D'EMPLOI

Sous le rang (POST LEVEE) AGE MINI DE LA VIGNE

CONDITIONNEMENT

1L et 5L Pas de conditons

FREEWAY 480

Albaugh n°AMM : 2120143

480g/L Glyphosate acide

MENTIONS DE DANGER

H412

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	SL
5m	6h	21j	Dose ha :	6L

MODE D'ACTION Systémique

NB max d'appli /an/parcelle **-**

CONDITIONS D'EMPLOI

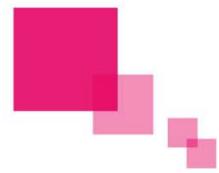
voir réglementation (POST LEVEE) AGE MINI DE LA VIGNE

CONDITIONNEMENT

5L et 20L Pas de conditons

RÉGLEMENTATION

450gr maxi/ha/an sous le rang. Des dérogations sont possibles pour les parcelles en forte pente ou sols très caillouteux



LES **A** DJUVANTS

Renforcez les propriétés physiques, chimiques et biologiques de vos préparations phytopharmaceutiques.

LES 7 ACTIONS

- Amélioration de la qualité de bouillie
- Amélioration de la qualité de pulvérisation
- Augmentation de la rétention
- Augmentation de l'étalement
- Maintien des propriétés de la préparation
- Réduction du lessivage
- Amélioration de la pénétration de la matière active dans la plante



ZNT : Zones non traitées, DRE : Délais de rentrée,
DAR : Délais avant récolte,
CEPP : Certificat d'économie de produits phytosanitaires



LE 846
De Sangosse n°AMM : 2190258

215,6g/L Esters méthyliques d'acides gras



MENTIONS DE DANGER 
H411

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	EO
20m	6h	-	Dose ha :	1%

NB max d'appli /an/parcelle **12**

CONDITIONS D'EMPLOI
Bouillies fongicides
Incorporation dans la cuve en dernier

CONDITIONNEMENT
15L

Utilisable en **AGRICULTURE BIOLOGIQUE**
En application du RCE 834/2007



STICMAN
De Sangosse n°AMM : 9900394

460,35g/L Latex synthétique



MENTIONS DE DANGER 
aucunes

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	EW
5m	6h	-	Dose ha :	0,14%

NB max d'appli /an/parcelle **-**

CONDITIONS D'EMPLOI
Bouillies fongicides et insecticides
Incorporation dans la cuve en dernier

CONDITIONNEMENT
1L, 3L et 10L

Utilisable en **AGRICULTURE BIOLOGIQUE**
En application du RCE 834/2007



GONDOR
De Sangosse n°AMM : 2100072

488g/L de lécithine de soja



MENTIONS DE DANGER 
aucunes

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	EC
5m	6h	max floraison	Dose ha :	0,25%

NB max d'appli /an/parcelle **3**
7 jours entre 2 applications

CONDITIONS D'EMPLOI
Bouillies herbicides et insecticides
Incorporation dans la cuve en premier

CONDITIONNEMENT
5L



HELIOSOL
Action Pin n°AMM : 7200313

665g/L Alcool terpéniques

MENTIONS DE DANGER 
H319

ZNT	DRE	DAR	Formul. :	EC
5m	6h	7j	Dose ha :	1L ou 0,4L

NB max d'appli /an/parcelle **1 à 4**

CONDITIONS D'EMPLOI
Bouillies herbicides, fongicides et insecticides
Incorporation dans la cuve en premier

CONDITIONNEMENT
5L et 20L

Utilisable en **AGRICULTURE BIOLOGIQUE**
En application du RCE 834/2007

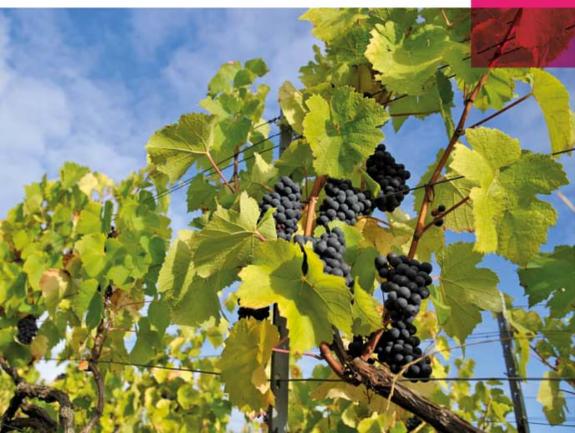


LES **A** DJUVANTS LEURS RÔLES ET ACTIONS

Dose
par
bouillie

HELIOSOL	LE 846	STICMAN	GONDOR	CASS MOUSS	SLIDER
0,5%	1%	0,14%	0,25%	1,4mL/HL	1%
<p>Pour bouillie herbicide, fongicides et insecticide</p> <p>Origine 100% végétale</p> <p>Différentes fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mention limitation de la dérive -Rétenteur -Etalant -Action anti moussante <p>Incorporer en 1^{er} dans la cuve</p> <p>Utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE En application du RCE 834/2007</p>	<p>Pour bouillie fongicide</p> <p>Thixotropie : passage de l'état visqueux à l'état fluide.</p> <p>Agit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rétention -Etalement -Pénétration <p>Modulation possible de la dose du produit</p> <p>Incorporer en dernier dans la cuve</p> <p>Utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE En application du RCE 834/2007</p>	<p>Pour bouillie fongicide et insecticide</p> <p>Plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliore la rétention -Evite les phénomènes de rebond -Permet un étalement des gouttelettes -Effet adhésif et limitation du lessivage <p>A privilégier avec les produits de contact</p> <p>Incorporer en dernier dans la cuve</p> <p>Utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE En application du RCE 834/2007</p>	<p>Pour bouillie herbicide et insecticide</p> <p>Plusieurs actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliore la compatibilité et la stabilité -Limite la dérive -Mouillant et pénétrant, permet un étalement des gouttelettes <p>Incorporer en 1^{er} dans la cuve</p>	<p>Pour bouillie herbicide</p> <ul style="list-style-type: none"> -Evite la formation de la mousse et casse la mousse existante -Facilite le remplissage et évite les débordements <p>Incorporer en 1^{er} dans la cuve</p>	<p>Pour bouillie herbicide</p> <ul style="list-style-type: none"> -Humectation, retient l'humidité de l'air, permet d'éviter la déshydratation des matières actives -Correction des eaux dure. <p>Incorporer en 1^{er} dans la cuve</p>

Depuis le 1er Janvier 2022, sont utilisables en production biologique conformément à l'annexe II du règlement 2018/848, les adjuvants disposant d'une homologation permettant le mélange avec des fongicides ou des insecticides, deux seules catégories de produits phytopharmaceutiques pour lesquels les agriculteurs convertis (ou voulant se convertir) à l'agriculture biologique disposent actuellement de solutions de protection des plantes.



Fongicides Vigne, quel adjuvant choisir ?



Sticman®

pour vos bouillies fongicides et insecticides

Spécialiste
des **PRODUITS DE CONTACT**



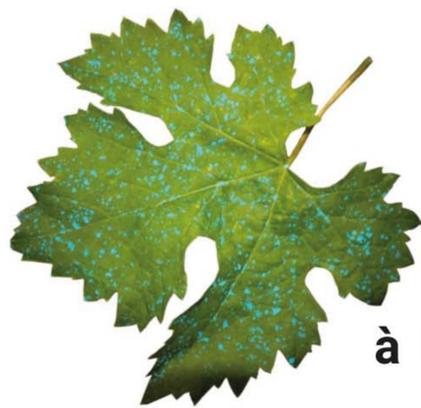
LE 846®

OBTENEZ LA GOUTTE PARFAITE
pour vos bouillies fongicides

Booste les programmes **FONGICIDES**
Réduit la **DÉRIVE**

Contact **solo**

Contact + **Sticman®**



+35%

retenu et
à l'abri du lessivage



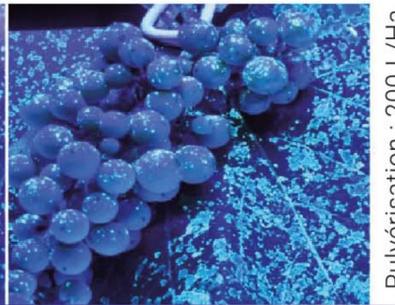
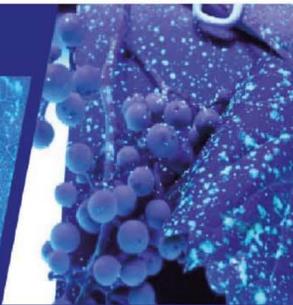
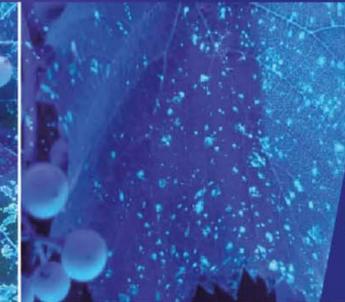
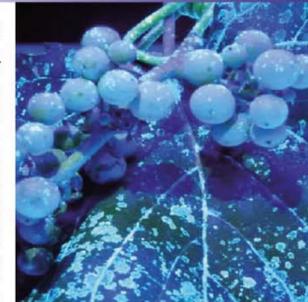
Dose d'utilisation* : **0,1 L/HL** | À verser **en dernier** dans la cuve.

La quantité de bouillie **RETENUE** sur la feuille de vigne est **MAXIMISÉE**.

Avec **LE 846®**

Sans **LE 846®**

Pulvérisation : 100 L/Ha



Pulvérisation : 200 L/Ha

Sans **LE 846®**

Avec **LE 846®**

Dose d'utilisation* : **1 L/HL** (dans la limite de 3 L/Ha)

À verser **en dernier** dans la cuve et **maintenir l'agitation** pendant toute l'application.

(*) Consultez votre technicien avant toute utilisation.

LE 846® - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants - P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. STICMAN® : AMM n° 9900394 - 460,35 g/l de latex synthétique - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau, SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'au moins 5 mètres par rapport aux points d'eau et supérieure en fonction des conditions d'emploi de la préparation insecticide ou fongicide associée. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition janvier 2023. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos © DE SANGOSSE SAS.

LE 846®
Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



STICMAN®
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

RETROUVEZ NOTRE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS



LUTTE CONTRE LE MILDIOU

LUTTE CONTRE L'OÏDIUM

LUTTE CONTRE LE BOTRYTIS

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

LES HERBICIDES

LES ADJUVANTS

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée.

Consultez <http://agriculture.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou sur www.phytodata.com.

Retrouvez également les fiches de sécurité sur l'application Quick-FDS

MILDIU

NOM DE PRODUIT	COMPOSITION	DOSE HA AMM	FORMUL	FIRME	MODE D'ACTION	ZNT AQUA	FAMILLE	DRE	DAR	SPE 1	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPLI /an/parcelle	AUTRES HOMOLOGATION	BIO BIOCNTROLE CMR	COND.T.	RESTRICTIONS D'UTILISATION
MILDIU																
AIRONE SC	136g/L Hydroxyde de cuivre ; 136g/L Oxychlorure de cuivre	BBCH 13 à 60 : 2 L BBCH 60 à 83 : 2,5 L	SC	Phyteurop	Contact	20 m 50 m	Cuivre	6 h	21 j	Oui	H410	3 5	Black Rot	UAB	10 L	Intervalle mini entre les applications : 7 jours
BANDIDO	5% Bénéalaxyl-M; 15% Oxychlorure de cuivre; 15% Hydroxyde de cuivre	2 Kg	WG	Phyteurop	Systémique	50 m	Anilide/ Cuivre	48 h	40 j	Oui	H302, H317, H318, H332, H410	2	-	-	10 Kg	Intervalle mini entre les applications: 10 jours
B. BORDELAISE RSR D.	20% Sulfate de cuivre	3,75 Kg	WG	Upl	Contact	5 m	Cuivre	24 h	14 j	-	H318, H410	5	Nécrose bactérienne	UAB	15 Kg	-
B. BORDELAISE MANICA	20% Sulfate de cuivre	7,5 Kg	WP	Vivagro	Contact	5 m	Cuivre	24 h	21 j	-	H319, H332, H410	5	Nécrose bactérienne	UAB	25 Kg	-
CHAMP FLO AMPLI	360g/L Hydroxyde de cuivre	2 L	SC	Nufarm	Contact	5 m	Cuivre	24 h	21 j	-	H302, H319, H332, H410	12	Nécrose bactérienne	UAB	5 L	-
ELECTIS BLEU	267g/L Sulfate de cuivre ; 40g/L Zoxamide	2,8 L	SC	Nufarm	Pénétrant	20 m	Benzamide/ Cuivre	24 h	28 j	-	H302, H319, H410	2	-	-	3 ; 10 L	-
ENERVIN	12% Amétoctradine ; 44% Métirame	2,5 Kg	WG	Basf	Pénétrant	5 m	Qiol/ métirame	6 h	35 j	-	H373, H400, H410	2	Black rot	-	5 Kg	Intervalle mini entre les applications : 12 jours
ENERVIN ACTIVE	200g/L ametoctradine ; 755g/L phosphonate de potassium	1,5 L 2 L	SC SL	Basf	Pénétrant Systémique	5 m	Qiol/ Phosphonate	48 h	21 j	-	H317, H411, H413	2	-	-	2 ha	Intervalle mini entre deux applications : 10 jours
FOLPEC ADVANCE 80	80% Folpel	1,9 Kg	WG	Ascenza	contact	20 m	Folpel	48 h	25 j	-	H317, H319, H351, H400, H410	7	Excoriose, Rougeot parasitaire	CMR	10kg	-
FREGATE SC	190g/L Sulfate de cuivre	3,95 L	SC	Nufarm	Contact	20 m	Cuivre	6 h	21 j	Oui	H410	5	-	UAB	10 L	-
FUTURA	561,2g/L Phosphite de potassium ; 125g/L Dithianon	4 L	SC	Basf	Systémique	20 m	Phosphonate/ Dithianon	48 h	42 j	-	H317, H319, H351, H400, H410	4	Black rot, Excoriose	CMR	10 L	Intervalle mini entre les applications : 12 jours
HELIOCUIVRE	400g/L Hydroxyde de cuivre	3 L	SC	Action Pin	Contact	5 m	Cuivre	24 h	21 j	-	H302, H315, H318, H400, H410	5	Nécrose bactérienne	UAB	5 L	-
HM DI-ME	9% Dimethomorphe ; 44% Métirame	2,5 Kg	WG	Basf	Pénétrant	5 m	CAA/ métirame	48 h	35 j	-	H302, H317, H373, H400, H410	2	Black rot	-	5 Kg	-
KOCIDE 2000	35% Hydroxyde de cuivre	3 Kg	WG	Certis	Contact	20 m	Cuivre	24 h	21 j	-	H302, H319,H332,H410	6	Bactériose	UAB	10 Kg	-
LBG 01F34 CEPP	755g/L Phosphonate de potassium	4 L	SL	De Sangosse	Systémique	5 m	Phosphonate	6 h	14 j	-	-	5	-	BIOCNTROLE	10 L	Intervalle mini entre 2 applications : 10 jours
MILDICUT	250g/L Disodium phosphonate ; 25g/L Cyazofamide	4,5 L	SC	Belchim	Systémique	5 m	Qil/ Phosphonate	6 h	28 j	-	H412	3	-	-	4,5 L	-
MOMENTUM TRIO	50% Fosétyl d'aluminium ; 4% Cymoxanil ; 25% Folpel	3 Kg	WG	Adama	Systémique	20 m	Phosphonate/ Cyanooximes/ Folpel	48 h	28 j	-	H319, H351, H361fd, H400	6	-	CMR	5 Kg	Intervalle de 10 jours
NORDOX 75 WG	75% Oxyde cuivreux	2 Kg	WG	Certis	Contact	5 m	Cuivre	6 h	21 j	-	H400, H410	-	Bactérioses	UAB	10 Kg	-
ORONDIS ZONGRUUM PASS	100g/L oxathiapiprolin ; 200g/L amisulbrom	0,2 L 0,375 L	OD SC	Syngenta	Systémique	5 m	OSBPI/ Qil	48 h	28 j	-	H317, H351, H410, H411	2	-	CMR	2,5 Ha	-
PANDERO GOLD	4,85% Méfénoxam ; 40% Folpel	2 Kg	WG	Adama	Systémique	5 m	Anilides/ Folpel	48 h	28 j	-	H317, H319, H332, H351, H410	2	-	CMR	4 Kg	-
PANGOLIN DG	20% Fosétyl-Al ; 15% sulfate de cuivre	5 Kg	WG	Bayer	Systémique	20 m	Phosphonate/ Cuivre	24 h	28 j	-	H302, H318, H410	2	-	-	10 Kg	Intervalle mini entre les applications : 10 jours
PERGADO C PEPITE	2,5% Mandipropamid ; 13,95% oxychlorure cuivre	5 kg	WG	Syngenta	Pénétrant	20 m	CAA/ cuivre	6 h	21 j	-	H332, H400, H410	2	-	-	10 Kg	-
PEXIUM	25% Mandipropamid ; 24% Zoxamide	0,5 kg	WG	Syngenta	Pénétrant	20 m	CAA/ Benzamide	48 h	21 j	-	H317, H400, H410	1	-	-	0,75 ; 4 Kg	-
POLYRAM DF	70% Métirame	2 Kg	WG	Basf	Contact	20 m	métirame	48 h	56 j	-	H317, H373, H400, H410	3	Black rot, Excoriose, Rougeot parasitaire	-	10 Kg	Intervalle entre les applications : 14 jours
PROFILER	66,7% Fosétyl d'aluminium ; 4,4% Fluopicolide	3 Kg	WG	Bayer	Systémique	5 m	Phosphonate/ Acylpicolide	24 h	28 j	-	H319, H410	1	-	-	1,5 ; 12 Kg	-
REDELI CEPP	500g/L Phosphonate de disodium	2,5 L	SL	Phyteurop	Systémique	5 m	Phosphonate	6 h	21 j	-	-	3	-	BIOCNTROLE	10 L	-
SARMAN F	40g/L Cymoxanil ; 334g/L Folpel	3 L	SC	Phyteurop	Pénétrant	20 m	Cyanooximes/ Folpel	48 h	28 j	-	H317, H318, H351, H361fd, H410	2	-	CMR	3 ; 10 L	Délai entre les applications : 7 jours
VIDERYO F	40g/L Cyazofamide ; 400g/L Folpel	2,5 L	SC	Belchim	Pénétrant	20 m	Qil/ Folpel	48 h	28 j	-	H317, H332, H410, H351	2	-	CMR	5 L	Intervalle mini entre les applications : 10 jours
ZELAVIN BRIA	100g/L Zorvec ; 80g/L Folpel	0,2 L 1,25 Kg	OD WG	Corteva	Systémique Contact	5 m	OSBPI/ Folpel	48 h	28 j	-	H317, H319, H351, H400, H410, H411	2	-	CMR	4 ha	Intervalle entre les appli de 10-14 jours
ZELAVIN TREL ZELAVIN TRIANGLE	100g/L Zorvec ; 266g/L Sulfate de cuivre ; 40g/L Zoxamide	0,2 L 2,4 L	OD SC	Corteva	Systémique Pénétrant	20 m	OSBPI/ Benzamide/ Cuivre	48 h	28 j	-	H302, H317, H319, H400, H410, H411	2	-	-	2,5 ha	Intervalle entre les appli de 10-14 jours

Les informations contenues dans ce guide intègrent les données réglementaires à la date de parution et ne sauraient dispenser de consulter les textes relatifs aux précautions de stockage et d'emploi figurant sur les étiquettes des emballages de produits de santé végétales que vous allez utiliser.

OIDIUM

NOM DE PRODUIT	COMPOSITION	DOSE HA (AMM)	FORMUL	FIRME	FAMILLE	MODE D'ACTION	ZNT AQUA	DRE	DAR	SPE 8	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPLI /an/parcelle	AUTRES HOMOLOGATION	UAB BIOCONTROLE CMR	COND.T.	RESTRICTIONS D'UTILISATION
OIDIUM																
ARMICARB CEPP	85% Bicarbonate de potassium	5 Kg	SP	De Sangosse	-	Contact	5 m	6 h	1 j	-	-	8	Pourriture grise	UAB BIOCONTROLE	5; 10 Kg	-
ASSOCIATE	160g/L Proquinazid ; 80g/L Tetraconazole	0,25 L	EC	Corteva	IBS 1	Pénétrant	20 m	48 h	30 j	-	H319, H351, H410	2	-	CMR	0,25 ; 1 L	-
CARPET CEPP	99% Hydrogénocarbonate de sodium	4 Kg	SP	Ascenza	-	Contact	-	-	1 j	-	-	8	-	UAB	5 Kg	Substance de base Intervalle mini entre 2 applications : 10 jours.
CYFLODIUM	50g/L Cyflufenamid	0,5 L	EW	Certis	Amidoximes	Pénétrant	5 m	24 h	21 j	-	H315, H411	2	-	-	1 L	-
DYNALI	30g/L Cyflufenamid ; 60g/L Difenconazole	0,5 L	DC	Syngenta	Amidoximes/ IBS 1	Pénétrant	5 m	6 h	21 j	-	H410	2	Black rot, Rougeot parasitaire	-	1	-
ESSEN'CIEL CEPP	60g/L Huile essentielle d'orange douce	0,8 %	ME	Vivagro	-	Contact	5 m	24 h	1 j	-	H319, H332, H411	6	Cicadelles, Erinose, Mildiou	UAB BIOCONTROLE	5 L	Intervalle mini entre les applications : 7 jours
FLORFLUID CEPP	99% Soufre sublimé	25 Kg	DP	Afepasa	Soufre	Contact	5 m	24 h	5 j	-	H319	8	-	UAB BIOCONTROLE	25 Kg	-
FLUIDOSOUFRE CEPP	99% Soufre sublimé	25 Kg	DP	Upl	Soufre	Contact	5 m	48 h	3 j	-	H317, H319, H330	3	-	UAB BIOCONTROLE	25 Kg	Intervalle mini entre 2 applications : 10 jours.
GREMAN	100 g/L Tétraconazole	0,25 L	EC	Phyteurop	IBS 1	Pénétrant	5 m	24 h	30 j	-	H302, H304, H315, H319, H336, H411	2	Black rot, Rougeot parasitaire	-	1 L	2 applications non consécutives/campagne sur tout le complexe de maladies
HELIOSOUFRE S CEPP	700g/L Soufre mouillable	7,5 L	SC	Action pin	Soufre	Contact	5 m	24 h	5 j	-	H318	12	Erinose	UAB BIOCONTROLE	10 ; 300 L	-
HOGGAR	500g/L Spiroxamine	0,6 L	EC	Bayer	IBS 2	Pénétrant	20 m	48 h	35 j	-	H302, H315, H317, H318, H332, H361d, H373, H410	3	-	CMR	1 ; 5 L	-
INVICTUS	250g/L Difenconazole	0,2 L	EC	Ascenza	IBS 1	Pénétrant	5 m	24 h	21 j	-	H304, H319, H373, H411	2	Black rot, Rougeot parasitaire	-	0,5; 1 L	-
KUSABI	300g/L Pyriofénone	0,3 L	SC	Belchim	APK	Pénétrant	5 m	48 h	28 j	-	H351, H412	2	-	CMR	1 ; 3 L	Intervalle entre applications : 14 jours.
LUNA XTEND	250g/L Trifloxystrobine ; 250g/L Fluopyram	0,2 L	SC	Bayer	QoI/ SDHI	Systémique	5 m	6 h	14 j	-	H302, H362, H410	2	Black rot	CMR	0,3 ; 1 L	Intervalle entre applications : 21 jours.
MICROTHIOL SP D. CEPP	80% Soufre mouillable	12,5 Kg	WG	Upl	Soufre	Contact	5 m	6 h	3 j	-	-	8	-	UAB BIOCONTROLE	20 Kg	-
SPIROX	500g/L Spiroxamine	0,6 L	EC	Upl	IBS 2	Pénétrant	20 m	48 h	35 j	-	H302, H315, H317, H318, H332, H361d, H373, H410	2	-	CMR	1 ; 5 L	-
SONATA CEPP	1,38% (m/m) bacillus pumilus QST 2808	5 L	SC	Bayer	Microorganisme	Contact	5 m	6 h	1 j	-	-	6	-	UAB BIOCONTROLE	10 L	Intervalle minimum entre les applications: 5 jours.
TAEGRO CEPP	1e+013 Bacillus amyloliquefaciens souche FZB24	0,37 Kg	WP	Syngenta	Microorganisme	Contact	5 m	6 h	3 j	-	-	10	Mildiou, Pourriture grise	UAB BIOCONTROLE	0,37 Kg	Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.
THIOPRON RAINFREE CEPP	825g/L Soufre mouillable	12,1 L	SC	Upl	Soufre	Contact	5 m	48 h	3 j	oui	H317, H319	8	Acariose, Erinose, Excoriose	UAB BIOCONTROLE	10 L	-
THIOVIT JET CEPP	80% Soufre mouillable	12,5 Kg	WG	Syngenta	Soufre	Contact	5 m	6 h	3 j	-	-	8	Acariose, Erinose, Excoriose	UAB BIOCONTROLE	20 Kg	-
VISUL GD 80 CEPP	80% Soufre mouillable	12,5 Kg	WG	Afepasa	Soufre	Contact	5 m	6 h	5 j	-	-	8	Erinose	UAB BIOCONTROLE	25 kg	DSR : 10 m Intervalle minimum entre les applications : 7 jours
VIVANDO	500g/L Métrafénone	0,2 L	SC	Basf	APK	Pénétrant	5 m	6 h	28 j	-	H411	2	-	-	0,25 ; 1 L ; 5 L	-
WHISPER CEPP	700g/L Soufre mouillable	11,4 L	SC	De Sangosse	Soufre	Contact	5 m	48 h	3 j	oui	H317	10	-	UAB BIOCONTROLE	10 L	intervalle minimum entre les applications : 7 jours
YARIS	300g/L Fluxapyroxad	0,15 L	SC	Basf	SDHI	Systémique	5 m	48 h	35 j	-	H317, H362, H400, H410,	2	-	CMR	0,3 ; 1 L	intervalle minimum entre les applications : 10 jours

Les informations contenues dans ce guide intègrent les données réglementaires à la date de parution et ne sauraient dispenser de consulter les textes relatifs aux précautions de stockage et d'emploi figurant sur les étiquettes des emballages de produits de santé végétales que vous allez utiliser.

SPE 8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

BOTRYTIS / RAVAGEURS

NOM DE PRODUIT	COMPOSITION	DOSE HA (AMM)	FORMUL	FIRME	FAMILLE	MODE D'ACTION	ZNT AQUA	DRE	DAR	SPE 8	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPLI /an/parcelle	AUTRES HOMOLOGATION	UAB BIOCONTROLE CMR	COND.T.	RESTRICTIONS D'UTILISATION
POURRITURE GRISE																
ARMICARB CEPP	85% Bicarbonate de potassium	5 Kg	SP	De Sangosse	-	Contact	5 m	6 h	1 j	-	-	8	oidium	UAB BIOCONTROLE	5 ; 10 Kg	-
ERUNE	400g/L Pyméthanol	2,5 L	SC	Ascenza	Anilino pyrimidine	Contact	5 m	6 h	21 j	-	H412	1	-	-	5 L	-
GEOXE WG	50% Fludioxonil	1 Kg	WG	Syngenta	phénylpyrole	Contact	5 m	48 h	60 j	-	H317, H400, H410	1	-	-	1 ; 5 Kg	-
KENJA	400g/L Isofétamide	1,5 L	SC	Belchim	SDHI	Systémique	5 m	24 h	21 j	oui	H411	1	-	-	2 ; 10 L	-
MEVALONE CEPP	33g/L Eugenol ; 66g/L Geraniol ; 66g/L Thymol	4 L	CS	Sumi Agro	-	Contact	5 m	6 h	3 j	-	H319	4	-	UAB BIOCONTROLE	5 L	-
TAEGR0 CEPP	1e+013 Bacillus amyloliquefaciens souche FZB24	0,37 Kg	WP	Syngenta	Microorganisme	Contact	5 m	6 h	3 j	-	-	10	Mildiou, Oidium	UAB BIOCONTROLE	0,37 Kg	Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.
TELDOR	50% Fenhexamid	1,5 Kg	WG	Bayer	Hydroxyanilide	Contact	5 m	6 h	14 j	-	H411	1	-	-	1,5 ; 10 Kg	-
EUDEMIS / COCHYLIS																
CHECKMATE PUFFER LB et EA CEPP	Acetate (E-Z)-7,9-Dodecadien-1-yl	2,5 à 3	AE	De Sangosse	-	Diffuseur	-	-	-	-	H 412	-	-	UAB BIOCONTROLE	1 aérosol	-
DECIS PROTECH	15g/L Deltamethrine	0,83 L	EW	Bayer	Pyréthroïde	Larvicide	20 m	6 h	14 j	oui	H226, H410	3	Cicadelles, Mange bourgeons, Drosophiles, Eulia, Pyrale	-	1 L	-
ESTAMINA	100g/L Lambda-cyhalothrine	0,175 Kg	CS	Life scientific	Pyréthroïde	Larvicide	50 m	48 h	7 j	oui	H302, H317, H332, H410	2	Acariens, Cicadelles, Mange bourgeons, Drosophiles, Eulia, Pyrale	-	1 L	-
RAK 1+2 MIX CEPP	226mg/diff E/Z9 dodecyl acetate, 217mg/diff E,E/Z7,9 dodecadienyl acetate	500 dif	VP	Basf	-	Diffuseur	-	-	-	-	H315, H412	-	-	UAB BIOCONTROLE	252 dif	-
SUCCESS 4	480g/L Spinosad	0,1 L	SC	Corteva	saccharopolyspora	Ovicide-larvicide	20 m	6 h	14 j	Oui	H410	2	Drosophiles, Eulia, Pyrale	UAB	0,1 ; 0,5 L	intervalle entre les applications: 10-14 jours
VERDE EMAMECTINE	0,95% Emamectine	1,5 Kg	SG	Syngenta	avermectine	Ovicide-larvicide	20 m	6 h	7 j	Oui	H400, H410	3	Cryptoblabes, Eulia	-	1 ; 5 Kg	-

Les informations contenues dans ce guide intègrent les données réglementaires à la date de parution et ne sauraient dispenser de consulter les textes relatifs aux précautions de stockage et d'emploi figurant sur les étiquettes des emballages de produits de santé végétales que vous allez utiliser.

SPE 8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

HERBICIDES

NOM DE PRODUIT	COMPOSITION	DOSE HA AMM	FORMUL	FIRME	MODE D'ACTION	ZNT AQUA	DRE	DAR	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPLI /an/parcelle	CONDITIONS D'EMPLOI	AGE MINI DE LA VIGNE	BIOCONTROLE CMR	COND.T.
HERBICIDES / PRE LEVEE														
BOA	20g/L Pénoxsulame	0,75	OD	Corteva	-	5 m	48 h	56 j	H315, H317, H319, H410	1	Sous le rang , 50% de la surface max	> 3 ans	-	1 L
CENT 7	125 g/L Isoxaben	6 L	SC	Corteva	-	5 m	6 h	BBCH 03	H410	1	30% de la surface max	Dès plantation	-	1 ; 5 L
DEVRIKOL F	450 g/L Napropamide	9 L	SC	Upl	-	5 m	6 h	BBCH 59	H411	1	Sous le rang (cahier des charges AOC)	Dès plantation	-	5 L
ELAN	480g/L Oryzalin 1,4g/L Pénoxsulame	5 L	SC	Corteva	-	20 m	48 h	56 j	H317, H351, H410	1	40% de la surface max	> 4 ans	CMR	5 ; 20 L
KATANA 25 WG	25% Flazasulfuron	0,2 Kg	WG	Belchim	-	20 m	6 h	75 j	H410	1	Sous le rang	> 4 ans	-	0,2 Kg
KERB FLO	400 g/L Propyzamide	1,875 L	SC	Corteva	-	5 m	48 h	180 j	H351, H410	1	Sous le rang (cahier des charges AOC)	> 4 ans	CMR	5 L
MATSUDA	25% Flazasulfuron	0,2 Kg	WG	Ascenza	-	20 m	6 h	-	H410	1	Sous le rang , 50% de la surface max	> 4 ans	-	0,5 Kg
PLEDGE	50% Flumioxazine	1,2 Kg	WP	Philagro	-	50 m	48 h	BBCH 07	H360D, H400, H410	1	Sous le rang (cahier des charges AOC)	> 4 ans	CMR	1 Kg
HERBICIDES / POST LEVEE														
AMBITION	100g/L propaquizafop	2 L	EC	Adama	Systémique	5 m	24 h	30 j	H304, H319, H411	1	-	-	-	5 L
BELOUKHA CEPP	680 g/L Acide nonanoïque	8 %	EC	Belchim	Contact	5 m	24 h	BBCH 77	H315, H318	2	-	-	BIOCONTROLE	10 L
FREEWAY	480g/L Glyphosate acide	6 L	SL	Albaugh	Systémique	5 m	6 h	21 j	H412	-	450gr maxi/ha/an sous le rang. Des dérogations sont possibles pour les parcelles en forte pente ou sols très caillouteux	-	-	5 ; 20 L
GALLUP ST	360g/L Glyphosate acide	6 L	SL	Barclay	Systémique	5 m	6 h	21 j	H411	-		-	-	20 L
ROUNDUP EVOLUTION	450g/L Glyphosate acide	4,5 L	SL	Bayer	Systémique	5 m	24 h	21 j	H319	-		-	-	5 ; 20 L
SORCIER	26,5 g/L Pyraflufen-éthyl	0,8 L	EC	Philagro	Contact	20 m	48 h	90 j	H304, H315, H317, H318, H332, H400, H410	2	Utilisable à partir du stade 9 feuilles étalées	-	-	5 L
SPOTLIGHT PLUS	60 g/L Carfentrazone-ethyl	1 L	EO	Fmc	Contact	5 m	48 h	7 j	H317, H410	-	Sous le rang, fractionnement de la dose possible dans le respect de la dose max	-	-	1; 5 L
STRATOS ULTRA	100g/L Cycloxydime	2 à 4 L	EC	Basf	Systémique	5 m	48 h	42 j	H304, H315, H319, H336, H361d, H411	1	-	-	CMR	5 L

Les informations contenues dans ce guide intègrent les données réglementaires à la date de parution et ne sauraient dispenser de consulter les textes relatifs aux précautions de stockage et d'emploi figurant sur les étiquettes des emballages de produits de santé végétales que vous allez utiliser.

ADJUVANTS

NOM DE PRODUIT	COMPOSITION	DOSE HA (AMM)	FORMUL	FIRME	ZNT AQUA	DRE	DAR	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPLI /an/parcelle	COMMENTAIRES	CMR	CONDT.
ADJUVANTS												
CASS MOUSSE	294 g/L de diméthyl polysiloxane	1,4mL/hL	EW	Sdp	5 m	-	-	-	-	Bouillies herbicides, incorporer en 1 ^{er} dans la cuve	-	0,25 ; 1 L
GONDOR CEPP	488 g/L de lécithine de soja	0,25 %	EC	De sangosse	5 m	6 h	-	-	-	Bouillies herbicides, incorporer en 1 ^{er} dans la cuve	-	5 L
HELIOSOL UAB	665g/L Alcools terpeniques	1 L ou 0,4 L	EC	Action Pin	5 m	6 h	7 j	H319	1 à 4	Bouillies herbicides, fongicides et insecticides, incorporer en 1 ^{er} dans la cuve	-	5 et 20 L
LE 846 CEPP	215,6g/L Esters méthyliques d'acides gras	1 %	EO	De Sangosse	20 m	6 h	-	H411	-	Bouillies fongicides, incorporer en dernier dans la cuve	-	15 L
SLIDER	460g/L Sulfate d'ammonium	1 %	EW	J.Drillaud	5 m	6 h	-	H410	-	Bouillies herbicides, incorporer en 1 ^{er} dans la cuve	-	5 et 20 L
STICMAN UAB CEPP	460,35g/L Latex synthétique	0,14 %	EW	De Sangosse	5 m	6 h	-	-	-	Bouillies fongicides et insecticides, incorporer en dernier dans la cuve	-	1 ; 3 ; 10 L
PRODUIT DE NETTOYAGE												
ALL CLEAR EXTRA	Détergent spécifique	0,5 %	-	Fmc	-	-	-	H315, H319	-	Nettoyant liquide pour éliminer les restes de produits phytosanitaires y compris huileux qui se sont déposés au niveau des différents organes de pulvérisation (cuve, pompe, tuyaux, rampes, filtres et jets).	-	5 L
TIMACLEAN +	-	1 %	-	Timac	-	-	-	-	-	Nettoyer le pulvérisateur des souillures et résidus de produit de traitement Entretien vos matériels Nettoyer vos bâtiments Biodégradable	-	10 L
VEGENET UAB	97% du total des ingrédients est d'origine naturelle	0,5 %	-	Bio attitude	-	-	-	-	-	100% d'origine végétale, facilement biodégradable/ Agit sur les dépôts incrustés dans les parois des cuves et dans tout le circuit du pulvérisateur (filtres, joints, tuyauteries, buses)	-	5 L
CAR'NET BIOVERT UAB	Formulation d'ingrédients sélectionnés rigoureusement pour le profil écologique et écotoxicologique. Conforme à la norme ATOMVERT	0,5%	-	Ceetal	-	-	-	-	-	Nettoyant liquide pour le nettoyage de matériel agricole, pulvérisateur de traitement, carrosseries, moteurs et nettoyage des citernes, cuves.	-	5L

Les informations contenues dans ce guide intègrent les données réglementaires à la date de parution et ne sauraient dispenser de consulter les textes relatifs aux précautions de stockage et d'emploi figurant sur les étiquettes des emballages de produits de santé végétales que vous allez utiliser.

TECHNIQUES ALTERNATIVES ET PRÉVENTIVES

Les mesures prophylactiques sont des moyens de prévention qui permettent de limiter le développement des maladies, des ravageurs et des adventices.

	TECHNIQUES ALTERNATIVES	OBJECTIFS
MILDIOU	Drainage du sol	Limiter les flaques et réduire les possibilités de formations de foyers primaires
	Travaux en vert (Ebourgeonnage, effeuillage...)	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
OÏDIUM	Travaux en vert (Ebourgeonnage, effeuillage...)	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
BOTRYTIS	Drainage du sol	Limiter les « mouillères »
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
	Travaux en vert (Ebourgeonnage, effeuillage...)	Limiter les entassement de végétation et aérer les grappes pour réduire les durées d'humectation
TORDEUSE	Confusion sexuelle (Rak, Puffer...)	Empêcher la reproduction des papillons et donc les perforations occasionnées par les larves
ESCA / BDA / EUTYPIOSE	Taille le plus possible respectueuse des circuits de sève	Diminuer l'impact des maladies du bois
	Absence de coupe rase sur les têtes de souches	Éviter de créer de trop grandes plaies de taille offrant des portes d'entrée aux champignons
	Taille au plus près du débourrement (Eutypiose)	Se protéger des contaminations
ADVENTICES	Travail du sol, paillis	Limiter le développement des adventices
	Couverts végétaux	Couverture totale du sol pour améliorer sa structure, l'activité biologique et une meilleure gestion des adventices



Les produits de biocontrôle offrent de nouvelles possibilités pour protéger efficacement les cultures. Ces solutions naturelles allient efficacité, praticité et respect de l'environnement.

PNPP (PRÉPARATION NATURELLE PEU PRÉOCCUPANTE)

Les substances de bases, les préparations à notre gamme :

MACÉRATION		DÉCOCTION	
PURIN D'ORTIE		DÉCOCTION DE PRÊLE	DÉCOCTION D'AIL
	DOSAGE 10%		
<p>Issue de la macération de tiges et feuilles séchées dans de l'eau de pluie. Il protège les plantes de certaines maladies et ravageurs (Mildiou, pucerons, acariens), favorise la pousse végétative et la photosynthèse (éléments minéraux) et stimule l'activité biologique du sol.</p>		<p>Obtenue à partir de tiges et de feuilles séchées après macération et décoction dans de l'eau de pluie. Elle favorise le développement racinaire et renforce les parois cellulaires. Elle entraîne la production de molécules de défense qui entraînent la production de protéines capables de stopper le développement de certains pathogènes (oïdium et mildiou).</p>	<p>Obtenue à partir d'extrait d'<i>Allium sativum</i> mis dans de l'eau de pluie. Stimule la croissance de la plante et crée des conditions défavorables au développement des pathogènes.</p>



PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

ORDRE D'INCORPORATION

Certains produits ou certaines formulations présentent des risques d'incompatibilité physique ou chimique entre eux. L'ordre dépend de leur formulation et doit respecter la règle ci-dessous sauf mention particulière indiquée sur l'étiquette. En cas de doute nous vous conseillons d'effectuer un test dans un sceau afin d'évaluer le comportement du mélange.

ORDRE D'INCORPORATION THÉORIQUE :

Remplir d'eau au moins la moitié de la cuve de votre pulvérisateur
Transvaser les produits en respectant l'ordre, maintenir l'agitateur en marche et compléter le volume d'eau

EN 1^{ER} FORMULATIONS SOLIDES

WG → **SG** → **WP**



EN 2ND FORMULATIONS LIQUIDES

SC → **SE** → **EW** → **EC** → **SL**

Cas particulier avec Fosétyl AI (comme par exemple : Pangolin, Profiler,...) :

Mettre les formulations SC avant le Fosétyl AI (beaucoup d'anti oidium sont formulés en SC).

Ne pas ajouter des engrais foliaires azotés ou des produits huileux et cupriques.

FORMULATION

WG: Granulé mouillable

SG: Granulé soluble

WP: Poudre mouillable

SC: Suspension concentrée

EO: Emulsion de type huileux

SE: Suspension émulsion

EW: Emulsion aqueuse

EC: Concentré émulsionnable

SL: Concentré soluble

MÉLANGES INTERDITS



(arrêté du 12/06/2015)

Mentions de danger	H351	H341	H371	H373	H361	H362
H351						
H341						
H371						
H373						
H361						
H362						

Mélanges interdits (sauf autorisation préalable) Mélanges autorisés

Soit avec un produit portant au moins une mention :
H340,H350,H360,H370,H372

Soit avec au moins un produit :



LES 9 PICTOGRAMMES DE DANGER

selon le classement international GHS (global harmonized system)



DISTANCE DE SÉCURITÉ RIVERAIN (DSR)

Distances de sécurité prévues par l'arrêté du 27 décembre 2019 :

En dehors des produits exemptés, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques doit s'effectuer en respectant les distances de sécurité suivantes :

Lorsque le produit contient une substance préoccupante : **20 mètres incompressibles ;**

*pour les autres produits :

> **10 mètres** pour l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 centimètres de hauteur, les bananiers et le houblon ;

> **5 mètres** pour les autres cultures.

Ces distances de 5 et 10 mètres peuvent être adaptées selon les modalités prévues par l'annexe 4 de l'arrêté du 4 mai 2017 modifié, lorsque le traitement est réalisé sur la base d'une charte d'engagements approuvée. Les matériels permettant d'atteindre les niveaux de réduction de la dérive sont référencés dans une publication au Bulletin officiel du Ministère chargé de l'agriculture.

Produits concernés par la distance de sécurité incompressible de 20 mètres :

Liste des produits concernés par la distance de sécurité incompressible de 20 mètres à retrouver sur Ecopyto Pic

Produits exemptés des distances de sécurité de l'arrêté du 27 décembre 2019 :

Il s'agit :

>des produits figurant sur la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle établie par le ministre chargé de l'Agriculture et publiée au BO agri

>des produits utilisables en Agriculture Biologique:

Source <https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Agriculture-Biologique>

>des produits composés d'une substance de base.

Ce ne sont pas des produits phytopharmaceutiques nécessitant une AMM, et il n'existe pas de liste exhaustive de ces produits. Cependant, les substances de base approuvées ainsi que leurs utilisations possibles sont répertoriées à l'adresse suivante : <http://substances.itab.asso.fr/fiches-substances-de-base>

Charte d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires dans un soucis de « Bien vivre ensemble »

Acolyance Vigne adhère et promeut les orientations.

Retrouvez toutes les information sur :

>Ecopyto Pic

>Chambre d'Agriculture Marne

SPECTRE HERBICIDES

		Période d'utilisation					Spectre d'efficacité																																	
		Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Amarante	Brome	Capselle B	Carotte	Chénopode	Epilobe	Erigéron	Euphorbe R	Fumeterre	Géranium	Laiteron	Lamier P	Liserons	Mauve	Mercuriale	Morelle N	Mouron O	Ortie	Panic P	Paturin A	Paturin C	Pissenlit	Prele	Ray grass	Renoué O	Renoué L	Séneçon	Sétaire	Véronique					
Racinaire	Boa						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
	Cent 7						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
	Devrinol F						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Elan						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Katana 25WG						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Kerb Flo						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Pledge						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Selectrum						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Foliaire	Beloukha						Jeunes adventices – adventices très développées																																	
	Freeway						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Roundup Evolution						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Sorcier						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Spotlight plus						Jeunes adventices – adventices très développées + graminées																																	
Stratos ultra						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	

Données transmises par les différents fournisseurs

- Efficacité faible
- Efficacité moyenne
- Efficacité bonne
- Amarante Dicotylédones
- Brome Graminés

NOTE TECHNIQUE > RÉSISTANCES 2022

Elle est rédigée par un groupe de travail réunissant des experts de la DGAL-DEVP, de l'Anses-CASPER, de l'INRA, du CIVC, de l'IFV et des Chambres d'Agriculture. (dernière version 14 janvier 2022)

3 OBJECTIFS :

Présenter les stratégies d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (d'origine synthétique ou naturelle), permettant de prévenir et gérer la sélection des résistances,

Décrire le statut des résistances vis-à-vis des principales familles de substances actives utilisables sur vigne en France dans les populations de *Plasmopara viticola* (agent du mildiou), *Erysiphe necator* (agent de l'oïdium de la vigne), *Botrytis cinerea* (agent de la pourriture grise),

Établir des recommandations générales vis à vis de ces résistances dans un objectif de réduction et d'optimisation des traitements fongicides.

MILDIOU	
Famille	Recommandation en nb d'appli
Acylpicolide	1 maxi
Anilides	2 maxi, privilégier en association
Benzamides	2 maxi de préférence
CAA	2 maxi en association
Cyanooxime	2 maxi, privilégier en association
OSBPI	1 maxi
Qil	2 maxi, privilégier en association
Qiol	2 maxi en association
Phosphonate SDN Contact Microorganisme	non concerné par les résistances (respect AMM)

OIDIUM	
Famille	Recommandation en nb d'appli
Amidoxine	2 maxi
APK	1 maxi
IBS 1	2 maxi de préférence 1 par substance
IBS 2	2 maxi
Qol	non recommandé
SDHI	2 maxi de préférence 1 par substance
Soufre SDN Microorganisme ...	non concerné par les résistances (respect AMM)

BOTRYTIS	
Famille	Recommandation en nb d'appli
Anilinopyrimidines	1 maxi
IBS 3	1 maxi
Phénylpyrole	1 maxi
SDHI	1 maxi
Eugénol Géranol Thymol Microorganisme ...	non concerné par les résistances (respect AMM)

NOTRE OUTIL D'AIDE À LA GESTION D'EXPLOITATION



SOLUTION NUMÉRIQUE

Simplifiez
et optimisez
le suivi
de votre
exploitation

« **MES PARCELLES** » est une solution numérique permettant aux viticulteurs, agriculteurs, de bénéficier de toutes les données liées à leur exploitation :

- > Gérer la traçabilité de son vignoble (gestion parcellaire cartographique, enregistrements des interventions, gestion phytosanitaire)
- > Suivre ses indicateurs environnementaux (IFT, éditions de documents réglementaires)
- > Suivre des performance technico-économiques

De plus « **MES PARCELLES** » permet de préparer ses audits et de simplifier les demandes légales pour répondre aux cahiers des charges des certifications environnementales (HVE, Viticulture Durable en Champagne, Bio, Terra-Vitis).



N°1
du marché



3 500
exploitations
viticoles
utilisatrices



250
conseillers
viticoles
spécialisés



AMÉNAGEMENT D'EXPLOITATION

LES MÉLANGEURS MOBILE

Pour produits phytosanitaires

INCORPORER / MÉLANGER / TRANSFÉRER

POUR MIEUX PULVÉRISER

Mobiles avec agitateur et pompe de transfert

Le brassage des produits et de l'eau est assuré par une pompe toute inox, qui homogénéise le mélange et le transfert vers la cuve du pulvérisateur par le simple basculement d'une vanne 3 voies.

- Système venturi pour optimiser le mélange
- Fond incliné pour une vidange totale et faciliter le rinçage
- Pompe intégrée sous le bac (elle ne gêne pas l'utilisateur et se trouve à l'abri)
- Facile à transporter
- Couvercle amovible pour un travail en toute sécurité

Modèles disponibles à la gamme :

Tech Bac 110, 220, 420 et 620L (1 ou 2 agitateurs suivant le modèle)

Forma'Bac 110, 250, 350, 500, 800L (Le brassage des produits et de l'eau est assuré par une pompe toute inox.)

2 modèles thermiques pour préparation à la parcelle :

110 TH et le 220 TH



1 Agitateur de fond de cuve



2 Agitateurs de fond de cuve

TARIFS ET DÉMONSTRATION,
NOUS CONSULTER

AMÉNAGEMENT D'EXPLOITATION

MAGASINS DE STOCKAGE

Stockage des spécialités phytopharmaceutiques

- >Magasin livré monté clé en main.
- >Simplicité pour le déchargement et le déplacement.
- >Répond aux normes réglementaires pour le stockage des produits phytosanitaires.
- >Sécurisation du stockage des produits et mise en hors gel.
- >Durabilité du produit.
- >Installation à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment.

Disponibles en 3m2, 6m2 et 9m2



ARMOIRES

- >Charge maximum par étagère : 60 kg
- Rétention par étagère 12L
- >Construction en acier monobloc
- >Finition satiné texturé
- >Livrée avec autocollant «les interdits»



Disponibles en 80L, 150L et 300L

ÉTAGÈRES

GoDrop - égouttoir



- >Stockage des eaux d'écoulement intégré dans les éléments.
- >Capacité de rétention 5L
- >Résistant à la corrosion des spécialités phytopharmaceutiques

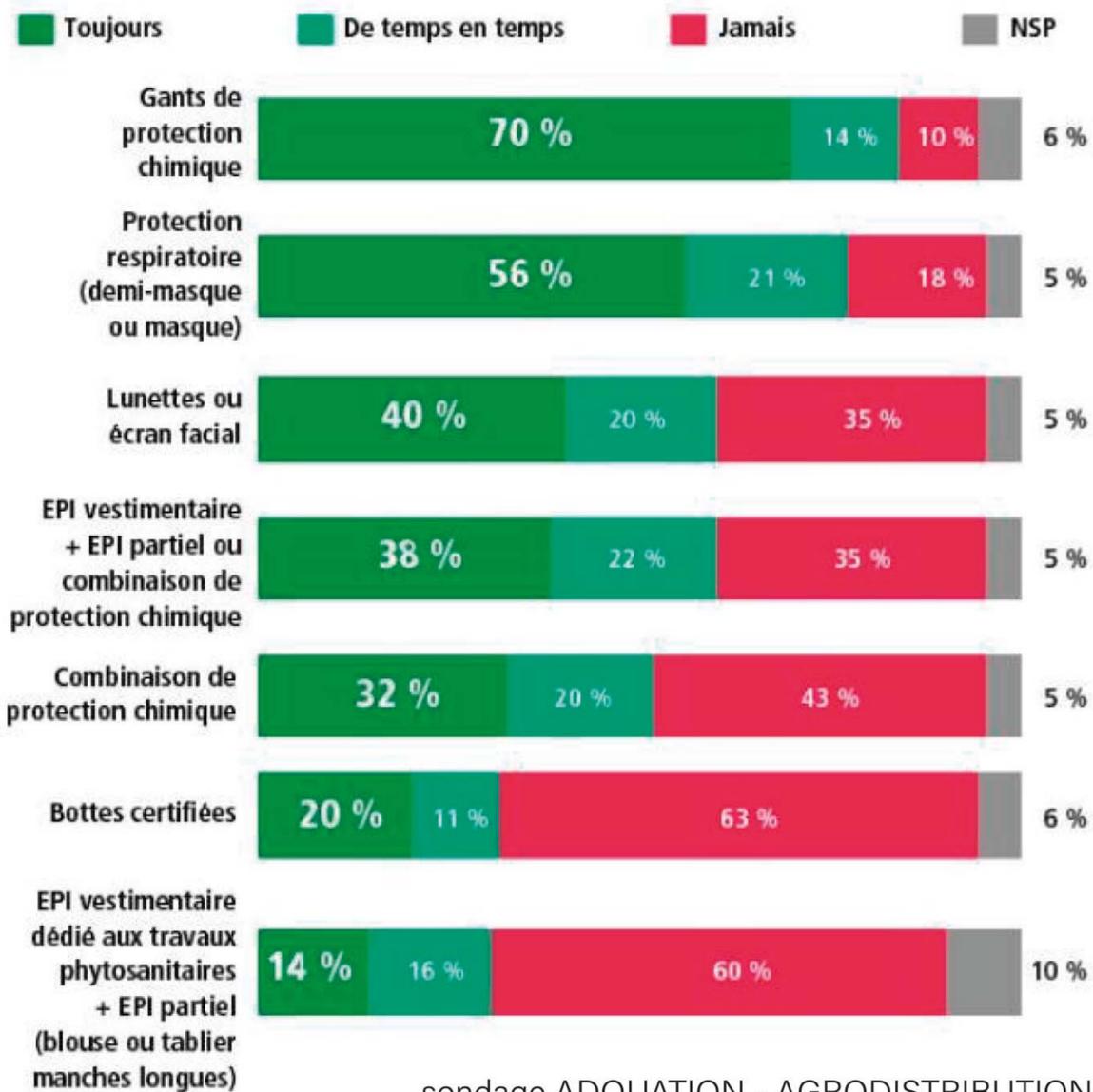
TARIFS, NOUS CONSULTER

TARIFS, NOUS CONSULTER

TARIFS, NOUS CONSULTER

EQUIPEMENT DE PROTECTION

QUESTION « Lorsque vous préparez, réalisez des traitements phytosanitaires, ou nettoyez votre matériel, portez-vous toujours, de temps en temps ou jamais les équipements de protection suivants ? » (325 répondants)



sondage ADQUATION - AGRODISTRIBUTION

Acolyance Vigne prend soin de vous.

Les équipements de protection individuelle sont obligatoire et aussi essentiels dans le cadre sanitaire.

Nous vous proposons une gamme complète de produits certifiés.

Protégez-vous !



Protection
Corporelle



COMBINAISON CEPOVETT

Combinaison de travail de la gamme Phyto, secteur Protection Phyto
EN ISO 27065 Protection contre les pesticides



COMBINAISON JETABLES

Combinaison de traitement catégorie III
Type 4.5.6



TUNIQUE ET PANTALON CEPOVETT

Tunique et Pantalon de travail de la gamme Phyto Safe, secteur Protection Phyto et recommandés pour les travaux en vert.

EN ISO 13758-2 Protection contre les UV

EN ISO 27065 Protection contre les pesticides



Protection
des mains



GANT SOL-VEX

Gant en nitrile réutilisable



TouchNTuff

Boite de Gant jetable



Protection
respiratoire



1/2 MASQUE JETABLE

anti-gaz 4255 avec filtre
FFA2P3D



MASQUE CLEANSPACE ULTRA « COMPLET »

- Système motorisé
- Masque panoramique
- Adapteur pour filtre
- Filtre solvant A2P3
- Bouchon pour système motorisé



Réf : 191 948

Le moteur ventilé permet à l'utilisateur de respirer sans le moindre effort et de travailler confortablement en toute sécurité.

D'autres modèles disponibles et sous réserve de stocks disponibles dans nos magasins Acolyance Vigne

RAPPEL

LA SÉPARATION DU CONSEIL ET DE LA VENTE

Depuis le 1er janvier 2021, dans le cadre de la loi Egalim, une séparation a été actée entre le conseil et la vente de produits phytopharmaceutiques. En décembre 2020, Acolyance Vigne, à l'instar de sa maison mère, le groupe coopératif Cérèsia, a décidé de conserver la distribution des produits de santé végétale.

Cette réforme impacte fortement l'ensemble des professionnels agricoles et viticoles dans leur mode de fonctionnement.

Ces nouvelles mesures, ont pour principaux objectifs la réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques et la responsabilisation des utilisateurs finaux.

Pour la délivrance de produits et l'accompagnement réglementaire, sécuritaire et environnemental, nos équipes se tiendront toujours à vos côtés. En revanche, le conseil à la parcelle et l'élaboration des plans de traitements se feront en toute autonomie, par le viticulteur ou par un organisme professionnel agréé pour la réalisation d'un conseil phytosanitaire.

A ce titre, nous pouvons distinguer 2 types de conseils :

■ CONSEIL SPÉCIFIQUE

Le conseil spécifique à l'utilisation, ou conseil de préconisation, d'un produit phytosanitaire est un dispositif qui existe depuis plusieurs années et qui encadre l'activité de conseil de préconisation entre un technicien/conseiller et un viticulteur. Les techniciens de la distribution se voient limités au conseil de sécurité qu'ils pourront réaliser lors de la vente du produit.

■ CONSEIL STRATÉGIQUE

L'instauration du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires est l'autre nouveauté importante.

Les viticulteurs utilisateurs de produits phytosanitaires connaissaient le Certiphyto, document indispensable à l'achat et à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dorénavant, pour renouveler son Certiphyto décideur au bout de 5 ans, il faudra justifier de 2 conseils stratégiques phytosanitaires réalisés dans l'intervalle de ces 5 ans. Sans justification de ces conseils stratégiques, le Certiphyto ne pourra être renouvelé.

Le conseil stratégique sera basé sur un diagnostic de l'exploitation, des pratiques en matière de protection phytosanitaire et sera finalisé par un plan d'action. Ce plan d'action vise à réduire l'utilisation des spécialités commerciales en voie de retrait, ou les plus impactantes sur l'environnement ou la santé et favoriser les solutions alternatives et de biocontrôle.

Seuls les techniciens agréés pour la réalisation d'un conseil phytosanitaire et donc indépendants de la vente de produits pourront réaliser ces diagnostics.

Notre équipe se tient à votre disposition pour vous mettre en relation avec des structures de conseil agréées.



Bourgeon dans le coton



2-3 feuilles étalées



5-6 feuilles étalées



Boutons floraux agglomérés



Boutons floraux séparés

Le positionnement et les informations sont issues d'expérimentations et des données apportées par les fournisseurs.

ANTI MILDIOU

CONTACTS

■ CHAMP FLO
2L/ha

■ HELIOCUIVRE
3L/ha

■ FOLPEC ADVANCE 80
1,9Kg/ha

■ FREGATE SC
3,95L/ha

PÉNÉTRANTS

■ BANDIDO
2Kg/ha

■ PANDERO GOLD
2Kg/ha

■ PANGOLIN DG
5Kg/ha

SYSTÉMIQUES

■ LBG 01F34 4L/HA
+Produits de contacts ou pénétrants

■ FUTURA
4L/ha

ANTI OÏDIUM

CONTACTS

■ ESSEN'CIEL
0,8%

■ HELIOSOUFRE
7,5L/ha

■ THIOPRON RAINFREE
12,1L/ha

■ WHISPER
11,4L/ha

■ THIOVIT JET
12,5Kg/ha

■ VISUL GD 80
12,5Kg/ha

PÉNÉTRANTS

■ ASSOCIATE
0,25L/ha

■ GREMAN
0,25L/ha

■ HOGGAR
0,6L/ha

SYSTÉMIQUES

■ LUNA XTEND
0,2L/ha

ANTI BOTRYTIS

STADE A

ADJUVANTS

Renforcez les propriétés physiques, chimiques et biologiques de vos préparations phytopharmaceutiques.

■ STICMAN
0,14%

■ LE 846
1,00%



Floraison



Nouaison



Petit pois



Fermeture de la grappe



Début véraison

ANTI MILDIU

■ KOCIDE 2000
3Kg/ha

■ B.BORDELAISE RSR D
3,75Kg/ha

■ NORDOX 75WG
2Kg/ha

■ POLYRAM DF
2Kg/ha

■ PERGADO C PEPITE
5Kg/ha

■ PEXIUM
0,5Kg/ha

■ SARMAN F
3L/ha

■ ELECTIS BLEU
2,8L/ha

■ ENERVIN ACTIVE
PACK pour 2ha

■ REDELI 2,5L/ha
+Produits de contacts ou pénétrants

■ ZELAVIN TRIANGLE
PACK pour 2,5ha

■ MOMENTUM TRIO
3KG/ha

ANTI OÏDIUM

■ FLUIDOSOUFRE
25Kg/ha

■ FLORFLUID
25Kg/ha

■ CARPET
4Kg/ha

■ ARMICARB
5Kg/ha

■ TAEGRO
0,37Kg/ha

■ SPIROX
0,6L/ha

■ INVICTUS
0,2L/ha

■ VIVANDO
0,2L/ha

■ KUSABI
0,3L/ha

■ YARIS
0,15L/ha

■ DYNALI
0,5L/ha

ANTI BOTRYTIS

■ GEOXE WG 1Kg/ha ■ KENJA 1,5L/ha ■ TELDOR 1,5Kg/ha

STADE B

■ ARMICARB 5Kg/ha ■ TAEGRO 0,37Kg/ha ■ MÉVALONE 4L/ha

STADE B

■ ARMICARB 5Kg/ha ■ TAEGRO 0,37Kg/ha ■ MÉVALONE 4L/ha

ADJUVANTS

■ HELIOSOL
0,4L/ha

PROGRAMME NUTRITION FOLIAIRE



Bourgeon dans le coton



2-3 feuilles étalées



5-6 feuilles étalées



Boutons floraux agglomérés



Boutons floraux séparés



Floraison



Nouaison



Petit pois



Fermeture de la grappe



Début véraison

		Application en coudre								
ENTRETIEN DE LA VIGNE	-	-	Fertigofol 5L/ha Kappa M 2Kg/ha Géocéane 6.4.6 3L/ha	-	Hybérol 3L/ha Vivaflor 2L/ha	Vivaflor 2L/ha	Hybérol 3L/ha Vivaflor 2L/ha	-	Kalitol 3Kg/ha Moka 2L/ha	-
FERTILISATION DE LA VIGNE Manque de vigueur	-	Basfoliar Kelp 10L/ha FertiActyl Starter 20L/ha	Kappa M 4Kg/ha Géocéane 6.4.6 5L/ha	Kappa M 4Kg/ha Géocéane 6.4.6 5L/ha	Hybérol 3L/ha Vivaflor 2L/ha	Vivaflor 2L/ha	Hybérol 3L/ha Vivaflor 2L/ha	Kappa M 4Kg/ha	Kalitol 3Kg/ha	-
ENTRETIEN DE LA VIGNE En BIO	-	Basfoliar Kelp 10L/ha	Fertigofol 3L/ha	Fertigofol 5L/ha	Hybérol 3L/ha Vivaflor 2L/ha	Vivaflor 2L/ha	Hybérol 3L/ha Vivaflor 2L/ha	Moka 2L/ha	Moka 2L/ha	-

Les anti-carentiels : Chelal MN - Chelal FeMN - Géocéane FeMN

La gestion du Botrytis : Chelal Omnicol - 2L/ha

Aléas climatiques : Invelop White - 20Kg/ha et Écobios - 0,15L/ha



Retrouvez les coordonnées de nos magasins sur : www.acolyance-vigne.fr



NOS MAGASINS

BAR-SUR-AUBE (10)
03.25.27.58.53 - Fax. 03 69 63 81 12
bar.vigne@acolyance.fr

BELLEVUE (10)
03.25.38.50.50 - Fax. 03.69.63.81.15
bellevue@acolyance.fr

CHIERRY (02)
03.23.84.20.81 - Fax. 03.23.83.37.16
chierry.vigne@acolyance.fr

VILLE-EN-TARDENOIS (51)
03.26.61.82.12 - Fax. 03.59.11.02.87
ville-en-tardenois.vigne@acolyance.fr

DORMANS (51)
03.26.58.89.83 - Fax. 03.59.11.02.99
dormans.vigne@acolyance.fr

MARDEUIL-EPERNAY (51)
03.26.59.59.27 - Fax. 03 59 11 02 49
mardeuil@acolyance.fr

OIRY (51)
03.26.55.41.55 - Fax. 03.69.63.81.25
oiry@acolyance.fr

COLIGNY (51)
T 03.26.52.12.10
coligny.vigne@acolyance.fr

REIMS (51)
03.26.85.47.47 - Fax. 03.59.11.02.99
reims.vigne@acolyance.fr

ECUEIL (51)
03.26.49.74.41 - Fax. 03.69.63.81.22
ecueil@acolyance.fr

RILLY-LA-MONTAGNE (51)
03.26.03.42.94 - Fax. 03.59.11.02.94
rilly@acolyance.fr

VERZY (51)
03.26.97.98.04 - Fax. 03.69.63.81.26
verzy@acolyance.fr

TRÉPAIL (51)
T 03.26.57.05.12
trepail@acolyance.fr



PÔLE CHAMPAGNE

8 RUE DU PRÉ BREDA
51530 - MARDEUIL